

ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES



Le 5 mars 2013

2013 est une année de transition suite au nouvel accord de gestion CE-CCUES signé par toutes les organisations syndicales sauf SUD et CFE-CGC.

Pourquoi SUD n'a-t-il pas signé cet accord ?



- il engendre de nombreuses différences et inégalités entre les salariés des différents CE,
- notre souhait d'une grille d'aide uniforme et équitable, basée sur le QF pour les vacances adultes a été rejetée,
- il n'apportait pas de garantie sur la mise en œuvre des prestations dès le 1^{er} janvier 2013 et effectivement, aujourd'hui, vous êtes nombreux à vous plaindre du retard pris.
- il n'intègre pas la question des 50 salariés du CCUES gérant les activités qui risquent de perdre leur emploi.

Cet accord, a réparti de façon différente les prestations entre le CCUES et les CE.

SUD aurait préféré une amélioration du système de fonctionnement du CCUES pour garantir une prestation identique à tout le personnel FT/Orange mais avec un seul point d'entrée.

Nous avons fait le choix de maintenir l'unité syndicale et de travailler sur cette nouvelle donne, ne ménageant pas notre investissement dans la commission ASC afin de proposer des prestations variées à la hauteur de l'attente de tous.

Ce qui change

Toutes les prestations relevant des Vacances Adultes et la Billetterie sont transférés sous la responsabilité des CE.

Le CCUES reprend les activités retraité(e)s et le CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement)



Ce qui ne change pas

Les prestations enfance (Vacances, garde d'enfants) restent au CCUES ainsi que les prestations d'action sociale liées au handicap, la solidarité, la gestion des comptes (identifiant, QF).

Le positif

Depuis janvier 2013 Le guichet unique est mis en place dans les CE. Le CE traite donc tous les appels téléphoniques, mails et courriers des salarié(e)s de la DONC. C'est une réelle avancée qui devrait apporter plus de clarté et de simplicité

Le négatif

La mutualisation et l'équité, valeurs essentielles des accords précédents sont les grandes absentes de ce nouvel accord.

Les CE, souverains, peuvent proposer, des prestations et les subventionner comme ils l'entendent. Cela crée des différences préjudiciables entre les ouvriers-droit.

Nos inquiétudes

La concurrence du marché des loisirs de masse qui s'est développée depuis plus de 30 ans, les relations privilégiées (voire complices) de certains syndicats avec des prestataires, l'appât que représente le budget de certains CE pour des sociétés purement financières, sont autant de facteurs qui poussent à la division syndicale déjà exacerbée par les promesses électorales.

Le programme 2013 au Ce de la DO Normandie Centre

Les vacances adultes

SUD a souhaité maintenir la même gamme de prestations que le CCUES proposait auparavant : les chèques vacances, les remboursements sur facture, en étendant ceux-ci à d'autres prestataires, ainsi que des conventions



avec différents organismes de voyages, mises en places les années précédentes par le CCUES.

Sans oublier les prestations déjà existantes : voyages et petits séjours organisés par le CE, les locations et gîtes des patrimoines CE, les Pass Escapade, dont le catalogue a été enrichi de destinations proposées par SUD (Vacances Bleues).

Tranches de Q.F.	Aide Maximale (sur le prix total de la réservation)	Plafond annuel d'aide par OD	Majoration de 20% par Ayant Droit participant à la prestation			
			OD	OD+1AD	OD+2AD	OD+3AD
1	75%	840€	1 008€	1 176€	1 344€	
2	72%	790€	948€	1 106€	1 264€	
3	70%	735€	882€	1 029€	1 176€	
4	65%	685€	822€	959€	1 096€	
5	60%	630€	756€	882€	1 008€	
6	55%	580€	696€	812€	928€	
7	50%	525€	630€	735€	840€	
8	45%	475€	570€	665€	760€	
9	40%	420€	504€	588€	672€	
10	35%	370€	444€	518€	592€	
11	30%	315€	378€	441€	504€	
12	25%	265€	318€	371€	424€	
13	20%	210€	252€	294€	336€	
14	15%	160€	192€	224€	256€	

Remboursement sur facture

Cette année, Sud a obtenu le remboursement sur facture pour tous les prestataires qui travaillaient avec le CCUES (location et voyage hors vols secs) Cette proposition a été soutenue par Cfdt et Fo.

Parallèlement, le CE va proposer à des mêmes prestataires de signer un accord qui permettra d'éviter aux salarié-es d'avancer l'aide accordée par le CE. (Voir barème sur le site)

Bons plans

N'oubliez pas d'aller récupérer sur le site du CE (<http://ce-donc.fr>) à l'onglet bons plans les codes promos des prestataires afin de bénéficier de réductions supplémentaires.

Les bons plans bénéficient aussi du remboursement sur facture dans la limite du plafond annuel

L'aide du CE

Le tableau donne l'aide maximale pour un ouvrant droit pour l'ensemble des prestations « vacances adultes » (voyages, chèques vacances...) sans limitation du nombre de demandes dans la limite du plafond annuel.

Exemple: une personne de QF 5 avec 2 ayants droits (1 conjoint et 1 enfant).

Le couple part seul : il peut bénéficier d'une aide maximale de 756 euros. Il n'en utilise que 500. Le couple repart avec son enfant : il peut bénéficier d'une aide maximale de 882 euros mais il a déjà bénéficié de 500 donc il ne lui restera plus que 332 euros.

Le système de points en vigueur actuellement étant complexe et peu compréhensible, les élu(e)s réfléchissent sur une règle permettant de départager les salarié(e)s quand, pour une prestation, il n'y a pas assez de places par rapport aux demandes.



Le programme 2013 du CE de la DO Normandie Centre

Prestations individuelles

à l'Ouvrant Droit

Vous aurez droit à 30 euros de chèques lire, 100 euros de chèques Cadhoc pour les événements heureux (mariage, naissance, retraite...), la prise en charge de l'assurance pour les prêts étudiants, le spectacle de Noël, la reconduction du jouet ou chèque multimédia et du livre pour les enfants ainsi que le colis de Noël pour les adultes.

La CFDT a voté contre ces prestations.

Sans oublier les CESU pour les personnes handicapées, le soutien scolaire et l'incapacité temporaire.

L'attribution de 30 euros de chèques multimédias, proposée par SUD et rejetée par les autres OS en janvier a finalement été adoptée lors du dernier CE.

La CGT s'est abstenue.

Nos souhaits

L'aide à la scolarité, précieuse pour de nombreuses familles n'est pas du goût de tous.

SUD souhaite maintenir cette prestation au moins aux mêmes conditions et niveau que précédemment. Ce qui implique pour FT l'obligation d'assurer le paiement des cotisations URSAFF

Contrairement à la CGT qui veut la diminuer fortement, privant ainsi les plus petits QF d'une aide indispensable.

Ce qui n'est pas acceptable en ces périodes de régression économique.

Autres prestations

Pour les activités sportives ou culturelles, vous bénéficiez d'un remboursement de 80% de votre facture dans la limite de 150 euros maximum.

Une de nos inquiétudes lors de la mise en place de l'accord de gestion se vérifie. Pas assez de temps pour l'élaboration d'un service billetterie local et national. Celui-ci devrait voir le jour au 2^o semestre 2013

Le CE a donc mis en place pour le 1^o semestre un remboursement sur facture pour tous vos tickets cinéma, concerts, théâtre, événements sportifs, spectacles : 50% de la facture dans la limite de 90 euros maximum pour l'ensemble des remboursements.



Qu'en pensent les autres organisations syndicales ?

La CFE-CGC a rappelé sa conception des ASC : pas de quotient familial (QF) mais un système prenant en compte le grade et le nombre d'enfants et a donc décidé de voter contre toutes les prestations avec quotient familial et de s'abstenir pour les voyages organisés.



avec une des composantes de son pack.

La CFDT a ainsi voté contre: le guichet sport et culture, les CESU, les chèques lire, les chèques Cadhoc, les événements heureux, le colis de Noël, les spectacles de Noël et les cadeaux pour les enfants.

Ils sont revenus depuis à une méthode de travail plus constructive.

FO, après une campagne électorale racoleuse, promettant un « panier » pour tous de 1000 euros est redescendu sur terre.

La CGT, quant à elle, navigue à vue entre une volonté effrénée de faire fonctionner sa myriade d'organismes satellites et la nécessité d'un consensus, permettant la satisfaction du plus grand nombre de salarié(e)s.

Reliquat CCUES

En 2010 et 2011 les salarié(e)s ont reçu des chèques vacances du CCUES suite à un reliquat de budget non dépensé. De 30 à 120 euros en 2010 et de 50 à 140 euros selon le quotient familial en 2011.

Pour 2012, le montant est au moins égal à celui de 2011. SUD a proposé une résolution, votée par tous les élu(e)s, afin que ce reliquat soit redistribué à tous les ouvriers-droits.

Malgré ce vote unanime, de nombreux CE, suite à des demandes CGT, ont essayé de rapatrier ce budget au niveau des CE. SUD n'y était favorable car la redistribution risquait d'être très différenciée selon les CE.

SUD est favorable à ce que le reliquat soit distribué par le CCUES sous la forme de chèques vacances mais la forme de cette redistribution n'a pas encore été validée.

Les salarié(e)s devront sans doute patienter jusqu'en juin avant de recevoir quelque chose.



Pétition

Une pétition de salarié(e)s adressée à « messieurs les élus du CE DONC » (les dames n'étant sans doute pas concernées) énonce un certain nombre de reproches sur les prestations CE.

Une réponse collective du CE permettant d'apporter un éclairage sur ces griefs a été refusée par la CFDT (!). Vous trouverez cette réponse dans le bulletin CE des élu(e)s SUD de février.

Sud 36-37

02 47 85 11 11

sudptt.36-37@wanadoo.fr

Sud Loiret

02 38 83 72 39

sudloiret@wanadoo.fr

La Commission ASC de la DONC

Elle est composée de 14 membres.

4 membres CGT dont le président de la commission, 4 SUD, 3 CFDT, 2 FO et 1 CFE-CGC.

Elle se réunit tous les mois et élabore des propositions de prévisions budgétaires, de prestations et résolutions soumises au vote des élu-es CE.



Site internet

Le site internet du CE, dépendant du CCUES, étant toujours inaccessible, retardant ainsi la communication vers le personnel, le CE a dû créer un site provisoire :

<http://www.ce-donc.fr>

Il ne permet pas les inscriptions mais vous pouvez y retrouver la totalité des prestations offertes ainsi que le calcul de vos droits.

Nos inquiétudes sur les inconvénients de la mise en place de l'accord de gestion se sont malheureusement confirmées.

Vos représentants SUD à la Commission ASC

- Annie Multon, CCOR Tours

06-73-08-26-58

amulton.irpsud@orange.com

- J-Pierre Sauvegrain, UI Caen

06-72-96-37-27

jeanpierre.sauvegrain@orange.com

- Thierry Coulibeuf, UI Rouen

06-48-65-46-34

thierry.coulibeuf@orange.com

- Philippe Larrans, UI Le Havre

philippe.larrans@orange.com

Sud Haute Normandie

02 35 63 20 20

sudptt.hn@wanadoo.fr

Sud Basse Normandie

02 31 94 26 00

sudptt14@wanadoo.fr

Union syndicale
Solidaires